

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

BUDGET ANNEXE DECHETERIE PROFESSIONNELLE APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le 16 juin 2020 à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Broustic à Andernos-les-Bains, sous la présidence de Mme LE YONDRE.

Date de la convocation : 10 juin 2020
Nombre de Conseillers en exercice : 38
Présents : 29
Votants : 28

Membres présents : M. LAFON, Mme LE YONDRE, M. DANEY, Mme LARRUE, M. PAIN, M. MARTINEZ, M. ROSAZZA, M. DE GONNEVILLE, Mme BRISSET, M. ROSSIGNOL, Mme GALLANT, M. CHAUVET, Mme BRUDY, Mme CHAIGNEAU, M. POHL, Mme CHAPPARD, M. BELLiard, Mme BANOS, M. BOURSIER, M. DEVOS, Mme GUIGNARD DE BRECHARD, M. MARLY, Mme GUILLERM, M. MARTIN, Mme BATS, M. RECAPET, M. BAGNERES, M. MANO, M. FRANCOIS

Pouvoirs : Mme DESTOUESSE à M. LAFON
Mme DUBARRY à M. BAGNERES
Mme MARENZONI à M. PAIN

Membres absents : M. CHAMBOLLE
M. DUBOURDIEU
Mme C. CASAUX
Mme A. CAZAUX
Mme CAZENTRE-FILLASTRE
M. OCHOA

Secrétaire de séance : M. BAGNERES

Madame Nathalie LE YONDRE, Vice-Présidente de la COBAN, expose que l'arrêté des comptes 2019 de la Collectivité est constitué par le vote du compte administratif présenté par le Président avant le 31 juillet 2020 dans le cadre des ordonnances du 25 mars 2020, après production, par le Comptable, du compte de gestion.

Le compte administratif permet la détermination des résultats de l'exercice : celui de la section d'exploitation et le solde d'exécution de la section d'investissement, ainsi que les restes à réaliser le cas échéant qui seront repris dans le Budget primitif 2020.

Le compte administratif 2019 du budget annexe déchèterie professionnelle fait apparaître les résultats suivants :

SECTION D'EXPLOITATION (en €)	
Total recettes	447 864,48
Total dépenses	- 453 061,37
Solde d'exécution 2019	- 5 196,89
Résultat 2018 reporté	110 507,42
Résultat cumulé de la section d'exploitation	+ 105 310,53
SECTION D'INVESTISSEMENT (en €)	
Total recettes	265,54
Total dépenses	- 250 313,31
Solde d'exécution 2018	- 250 047,77
Résultat 2017 reporté	783 961,17
Résultat cumulé de la section d'investissement	+ 533 913,40
RESULTAT GLOBAL 2019 (en €) hors RAR	+ 639 223,93

RESTES A REALISER d'INVESTISSEMENT A REPORTER EN 2020 (en €)	
Total recettes	0,00
Total dépenses	- 522 666,53
Solde RAR	- 522 666,53

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 2 juin 2020,

Il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- **APPROUVER** le résultat positif de la section d'exploitation du compte administratif 2019 du budget annexe déchèterie professionnelle, pour un montant de **105 310,53 €**, lequel fera l'objet d'une reprise dans le Budget primitif 2020 ;
- **APPROUVER** le résultat positif de la section d'investissement du compte administratif 2019 du budget annexe déchèterie professionnelle pour un montant de **+ 533 913,40 €**, lequel fera également l'objet d'une reprise dans le Budget primitif 2020 ;
- **CONSTATER** les restes à réaliser d'investissement pour un solde de **- 522 666,53 €** qui seront intégrés au Budget Primitif 2020,

- **ARRETER** le compte administratif 2019 du Budget annexe Déchèterie professionnelle.

Mme LARRUE et M. DEVOS, de la Commune de Lanton, ne prennent pas part au vote.

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le Président ayant assisté à la discussion mais s'étant retiré au moment du vote,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE le résultat positif de la section d'exploitation du compte administratif 2019 du budget annexe déchèterie professionnelle, pour un montant de 105 310,53 €, lequel fera l'objet d'une reprise dans le Budget primitif 2020 ;**
- **APPROUVE le résultat positif de la section d'investissement du compte administratif 2019 du budget annexe déchèterie professionnelle pour un montant de + 533 913,40 €, lequel fera également l'objet d'une reprise dans le Budget primitif 2020 ;**
- **CONSTATE les restes à réaliser d'investissement pour un solde de - 522 666,53 € qui seront intégrés au Budget Primitif 2020,**
- **ARRETE le compte administratif 2019 du Budget annexe Déchèterie professionnelle.**

Vote :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Fait à Andernos-les-Bains, le **19 JUIN 2020**

Le Président de la COBAN,



Par déléation,
la Vice-Présidente
Nathalie Le Yondre

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication.